

RAPPORT N°5

.....  
**VENTE DE TERRAIN – ZONE ARTISANALE DU PECHER A MARSAC EN LIVRADOIS**

M. le Président expose :

La communauté de communes est propriétaire d'un terrain sur la zone artisanale du Pêcher à Marsac-en-Livradois. Le prix fixé par délibération de l'ex-CC LPA est de 5€/m<sup>2</sup>. Un acquéreur s'est manifesté récemment à savoir :

- M. MATHELIN Serge pour la parcelle AB 173, d'une contenance de 13 a 22 ca, pour un montant de 6 610€ (six mille six cent dix euros). Le porteur de projet souhaite construire un bâtiment pour son activité de bureau d'études spécialisé dans la conception mécanique.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président à signer l'acte et réaliser la vente avec M. MATHELIN pour un montant de 6 610 €,
- de désigner Maître Pierre SAURET comme notaire en charge de cette affaire,
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.